

**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL DE
LA VOIRIE**

ZI de l'Ormeau de pied - CS
70510 - 131, cours Genêt -
17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11
contact@sdv17.fr
www.syndicat-voirie.fr

FOCUS

**Les Collectivités ont
l'obligation d'assurer
des niveaux de service
corrects en appliquant
les principes suivants sur
leur voirie communale :**

- Réparation des dégradations localisées,
- Suppression des rétentions d'eau,
- Résorption des problèmes de glissances,
- Dégagement de visibilité des éléments de signalisation et accotements,
- Epaulement des rives,
- Curage des fossés et entretien des exutoires,
- Dérasement des accotements,
- Maintien d'un bon niveau de revêtement général de la chaussée.

Un nouvel enrobeur projeteur à disposition des collectivités adhérentes

Soucieux de toujours proposer à ses adhérents des travaux de qualité, le Syndicat Départemental de la Voirie investit dans des matériels à la pointe de l'innovation.

20 000 kilomètres de réseau routier communal sillonnent le Département de la Charente-Maritime. Outre sa contribution au développement du territoire, ce réseau routier doit assurer la sécurité de l'usager. Son entretien courant est donc nécessaire.

En vertu de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'entretien des voies communales sont à la charge des communes pour lesquelles elles constituent une dépense obligatoire. Les communes sont responsables de l'entretien de la voirie communale et des dommages que ses défauts pourraient occasionner.

L'objectif des Collectivités est donc d'assurer une politique cohérente d'entretien préventif et curatif sur l'ensemble de leur voirie communale, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Les précipitations exceptionnelles de ces derniers mois ont participé à fragiliser le réseau routier dont la préservation s'avère nécessaire.

Les techniques de réparation proposées par le Syndicat Départemental de la Voirie conduisent à assurer la remise en état des chaussées afin de prolonger leurs durées de vie, redonner une sécurité et un confort à l'usager.

Le Syndicat de la Voirie accompagne les Collectivités par le biais d'une mission d'assistance technique générale. Cette assistance consiste à l'élaboration d'un diagnostic de voirie qui permet aux communes de hiérarchiser les interventions sur leurs réseaux communaux et donc de définir des priorités, de les chiffrer, et ainsi de pouvoir établir un programme pluri annuel d'entretien.



Le Syndicat Départemental de la Voirie dispose de prix attractifs pour l'activité d'enrobeur projeteur pour l'année 2024.

Doté de technologies novatrice, le nouvel ENROBEUR PROJETEUR du SDV17, permet de traiter tout type de déformations sur les voies communales pour un coût optimisé.

L'enrobé est directement fabriqué depuis le camion, puis projeté sur la voie. Celle-ci est circulable de suite et la tenue du produit est équivalente à celle d'un enrobé à chaud. Ce procédé permet un enrobage instantané favorisant la prise du gravillon mis en œuvre. Le rejet de gravillons est très faible, voire inexistant.

Cette technique permet de pouvoir traiter tout type de déformations : nids de poule, plumage et pelade, reprise d'affaissement, colmatage de fissures... et est réalisée de la manière suivante :

1. Nettoyage du support :

La lance souffle de l'air comprimé ou de l'eau, afin de :

- Nettoyer
- Sécher
- Dépoussiérer
- Décoller les parties friables

2. Colmatage accrochage :

La lance projette une émulsion de bitume qui :

- Colmate les fissures
- Prépare l'interface
- Colle le support



3. Bouchage du trou ou de la zone déformée, fermeture et jointage :

La lance projette un enrobé tiède à l'émulsion de bitume qui :

- Bouche les trous
- Corrige le profil de la route
- Ferme et jointe la réparation

Le Syndicat Départemental de la Voirie est à votre disposition pour vous conseiller et vous proposer les solutions les plus adaptées à vos différents besoins.